

M2 Droit Processuel

Année universitaire 2023/2024 – semestre 2

CE CALENDRIER TIENT LIEU DE CONVOCATION

ce calendrier annule et remplace celui 12 mars 2024

MODULE	MATIERE	NATURE DE L'ÉPREUVE	NB DE CANDIDATS	ENSEIGNANTS	DATE ET HORAIRES DE L'ÉPREUVE	MODALITES	SALLE
S2 / UE2	Procédures civiles d'exécution	CC - écrit	5	A. BONASERA	Mercredi 27 Mars - 11h à 12h (12h20 TT)		R.33 D/L
S2 / UE2	Contentieux social	CC - oral	6	N. GERBAY	Mercredi 27 Mars - 16h30 à 18h30		R.33 D/L
S1 / UE2	Contentieux de la peine	CC - écrit	5	J.M. BENEY	Jeudi 28 Mars - 10h à 12h (12h40 TT)	Codes Pénal et Procédure pénale autorisés	R.02 D/L
S2 / UE1, UE2	Grand Oral	CT - oral	11	S. GRAYOT/G. MAUGAIN/ J.M. BENEY/T POQUET DU HAUT-JUSSE/ Y. LAIDIE/C. BUGNON	Vendredi 29 Mars - 13h à 18h	<i>L'ordre de passage vous sera communiqué ultérieurement</i>	Salles Conseil Droit & Conseil Lettres
S2 / UE	Soutenance de mémoire	CT - écrit	11	S. GRAYOT	Mémoires à rendre au secrétariat avant le Vendredi 29 Mars à midi. Soutenances fin juin (dates à confirmer)		
S2 / UE3	Soutenance stage	CC - écrit	11	S. GRAYOT	Rapports de stage à rendre au secrétariat avant le Jeudi 27 Juin à midi. Soutenances la première semaine de juillet (dates à confirmer)		

- Les étudiants doivent se présenter dans la salle d'examen 30 minutes avant le début de l'épreuve munis de leur carte d'étudiant.
- L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat après l'ouverture de la ou des enveloppe(s) contenant les sujets ; aucune exception n'est tolérée.
- Les candidats ne peuvent pas quitter la salle d'examen durant la première heure, quelque-soit la durée de l'épreuve.
- Les sujets sont distribués face contre table et ne peuvent être retournés tant que le responsable de salle n'a pas indiqué le commencement de l'épreuve.

Dijon, le 18 Mars 2023
La Responsable Scolarité de l'UFR DSEP
Maud LE BARBANCHON

